



La Belgique sanctionne les débitants de tabac qui vendent aux mineurs

Rubrique : actualités - Date : lundi 22 mars 2010

Selon la meuse.be : Le service de contrôle Tabac du SPF Santé publique a rédigé l'an dernier 53 procès-verbaux à l'encontre de commerçants qui ont vendu des produits à base de tabac à des mineurs de moins de seize ans. C'est plus du double qu'en 2008, rapporte dimanche le quotidien De Zondag sur base des chiffres du SPF Santé publique.

Le service de contrôle Tabac a constaté en 2009 environ 2,5 fois plus d'infractions que durant l'année précédente. "En 2009 nous avons réalisé au total 2.929 contrôles sur l'interdiction de vente de tabac, qui ont abouti à 53 procès-verbaux", a indiqué Paul Van den Meerssche, à la tête du service de contrôle. "En 2008 nous avons réalisé 2.230 contrôles avec 23 procès-verbaux. Le nombre d'infractions constatées a donc significativement augmenté". [...]

[Lire la suite de l'article de la meuse.be](#)